

ACCORD SECRET DE COOPÉRATION FRANCE-CAMEROUN : ÉTAT DES LIEUX D'UN SYSTÈME NÉOCOLONIAL

Roméo Aimé KOUANOU

Université de Dschang (Cameroun)

rkouanou@gmail.com / rkouanou@yahoo.com

Résumé

À l'aube de leur parodie d'indépendance, les pays d'Afrique Noire en occurrence francophones se sont vus imposer par la France, de nouveaux pactes coloniaux à travers des accords de vassalité. Sinistres accords déguisés sous le vocable roublard et fallacieux d'accords de coopération, ils conditionnaient l'accession aux indépendances tronquées des pays d'Afrique Noire francophone dont le Cameroun. Le problème posé ici est celui de l'impact de ces accords sur le Cameroun. Ainsi, quel est l'état des lieux des accords secrets de coopération entre la France et le Cameroun et en quoi constituent-ils un frein à son développement ? Cette analyse qui se fonde sur l'exploitation des sources écrites, orales et archivistiques auxquelles se sont associées les méthodes diachroniques et analytiques a abouti au résultat selon lequel, le décollage économique du Cameroun est resté plombé par les accords de coopération qui spolient ses richesses.

Mots clés : accords secrets, système néocolonial, blocage

Abstract

At the dawn of their parody of independence, the countries of Black Africa, in fact French-speaking, were imposed by France, new colonial pacts through vassalage agreements. Sinister agreements disguised under the cunning and fallacious term of cooperation agreements, they conditioned the access to the truncated independence of French-speaking Black African countries including Cameroon. The problem posed here is that of the impact of these agreements on Cameroon. So, what is the state of play of the secret cooperation agreements between France and Cameroon and how do they hamper its development? This analysis, which is based on the exploitation of written, oral and archival sources with which diachronic and analytical methods have been associated, has resulted in the result that Cameroon's economic take-off has remained weighed down by cooperation agreements that rob its wealth.

Keywords : secret agreements, neocolonial system, blockage

Introduction

À la veille des indépendances erronées, les pays d'Afrique Noire notamment francophone ont noué contre leur gré et par duperie, des accords de coopération incestueux qui conditionnaient non seulement l'octroi des dites indépendances, mais aussi le bénéfice des fameux Aides Publiques au Développement (APD) afin d'entreprendre eux-

mêmes les leviers de leur développement économique. L'objectif visé à travers ces accords secrets de coopération était de pérenniser au lendemain de ces indépendances taillées sur mesure, la domination des métropoles en occurrence la France sur son pré carré d'Afrique Noire francophone sous un nouvelle forme de colonisation appelé néocolonialisme. Cet état de chose justifie l'intérêt porté sur thème dont le but est de présenter l'état des lieux des accords secrets de coopération au Cameroun et leurs impacts sur le décollage économique du pays 50ans après l'indépendance.

Le cadre théorique de cette étude s'articule autour de deux théories des relations internationales au rang desquelles, la théorie de la *dépendance* et la théorie du *centre et périphérie*. Le problème que soulève ce travail est celui de l'impact néfaste des accords secrets de coopération sur le décollage économique des pays d'Afrique Noire francophone dont le Cameroun. De ce fait, l'objet est de montrer que les accords secrets de coopération plombent le décollage économique du Cameroun. Ainsi, la question principale qui se dégage ici est celle de savoir, quel est l'état des lieux des accords secrets de coopération entre la France et le Cameroun 50ans après l'indépendance et en quoi est-ce qu'ils constituent un frein au développement économique de l'Afrique ? L'objectif principal qui découle de cette problématique est celui de montrer que les accords secrets de coopération ratifiés par les pays africains à l'aube de leur indépendance ont spolié l'Afrique Noire de ses richesses naturelles et ont plombé son décollage économique.

Pour mener à bien ce travail, plusieurs sources méthodologiques ont été exploitées. À noter qu'il s'agit des sources orales, écrites et archivistiques. Le traitement de ces données orales s'est fait par l'usage de la méthode critique telle que prônée par Polybe, car les témoignages oraux sont souvent sujets à des manipulations et controverses de toutes sortes (Polybe 1758). Pour la collecte des sources orales, la méthode utilisée a été l'entretien. Dans ce labyrinthe méthodologique, l'usage des méthodes systémiques et diachroniques s'est avéré utile. La méthode systémique se justifie au niveau opérationnel par la délimitation d'un cadre précis d'analyse constitué par un sous-système. Dans le cas d'espèce, le sous-système est formé par le Cameroun et la France. Cette méthode a l'avantage de rendre plus compréhensible l'influence des interactions comme facteur et support de démonstration. La méthode diachronique quant à elle a permis d'appréhender et disséquer les faits

de manière évolutive, c'est-à-dire par période. Cet article est structuré autour de deux grands axes à savoir : l'état des lieux des accords secrets de coopération entre la France et le Cameroun et leur impact sur le retard économique du Cameroun 50ans après l'indépendance.

1. État des lieux des accords secrets de coopération entre la France et le Cameroun 60ans après l'indépendance

Dans l'optique d'obtenir l'indépendance et de bénéficier des financements de la France, des accords secrets de coopération ont été imposés au Cameroun. Ces accords de dupe reposent sur les aspects politiques, militaires, économiques et socioculturels.

1.1. Analyse des accords secrets de coopération imposés au Cameroun

Depuis "l'indépendance tronquée", plusieurs accords secrets de coopération ont été imposés au Cameroun par ses principaux créanciers notamment les anciennes puissances colonisatrices telles que la France.

1.1.1. Les accords secrets de coopération entre la France et le Cameroun depuis 1960

Peu importe le degré de discrétion, les documents classés top secret et révélés par le site de African human voice lèvent un pan de voile sur le pacte inique qui lie l'Afrique à la France et jette une lumière crue sur les réalités hideuses de ces relations incestueuses.

Un fusil dans la poche, une bible à la main. Ainsi pouvait-on caricaturer le processus ayant abouti à une indépendance octroyée au rabais, à travers les négociations globales qui ont eu lieu entre la France et l'Afrique francophone pour l'essentiel. Le Professeur Mamadou Koulibaly l'a expliqué clairement, preuves à l'appui. Tout ce qui s'est passé avant, dans la perspective de l'asservissement des peuples africains à travers les 'préfets' installés au pouvoir par la France, tout ce qui se passe depuis les indépendances dans les années 1960 jusqu'en 2015 n'est que la poursuite du pacte néocolonial, pensé et exécuté par la France, et amplifié par les puissances occidentales en vue de maintenir l'Afrique sous le joug, en lui permettant juste de garder la tête hors de l'eau (Koulibaly 2016).

En ce qui concerne le Cameroun dont les accords avec la France sont classés du domaine secret, le parlement français avait été en 2014 saisi

d'un projet de loi pour valider les accords signés le 21 mai 2009 entre la France et le Cameroun sur le partenariat de défense. D'une manière générale, les accords de défense sont des écrits de coopération qui prévoyaient des dispositifs de sensibilisation, de consultation et une éventuelle intervention en cas de menaces ou d'attaques contre l'État partenaire. Concrètement, il s'agit d'abroger l'Accord spécial de défense entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République unie du Cameroun, signé à Yaoundé le 21 février 1974 dont le secret est resté bien gardé. Ces accords sont contre les peuples pour empêcher les dictatures de tomber. Le maintien de l'ordre favorisant le pillage des ressources nationales sur une large échelle (Koulibaly 2016).

Cette citation présente quelques manœuvres issues des accords secrets de coopération signés entre la France et son pré carré en Afrique après 1960. Cette citation montre comment la France soutien des dictatures en Afrique et en contrepartie, elle bénéficie de l'exploitation des ressources naturelles de ces pays pendant de très longues périodes allant de 50 à 100 ans.

Ainsi, la nouvelle stratégie de la France sur le continent noir est axée sur les initiatives de développement structurel et institutionnel, mais également un encouragement des États à adhérer à des initiatives de sécurité collective appuyée par l'Union Européenne. Tout ceci n'est pas innocent. Le Cameroun par exemple a conféré à la France des attributs de puissance et un droit de regard exclusif sur ses minerais du sous-sol. En 2015, les bases d'une alliance américano-britannique et américano-française sont établies dans le cadre d'un redéploiement stratégique. Le Cameroun au sein du Golfe de Guinée en effet, est au centre de gros enjeux énergétiques qui suscitent des envies diverses. Le Golfe de Guinée disposerait d'un des plus grands gisements sous-marins de pétrole connus au monde, soutiennent de nombreux spécialistes (Martinie 2016).

Dès lors, cet aspect intègre à la fois des données régionales, continentales voire internationales. À ce sujet, la communauté internationale, en l'occurrence les États-Unis et la France, se veulent les gardiens de ces gisements auxquels il faut ajouter d'autres minerais de haute stratégie. Ce qui ne va pas sans heurts entre les deux puissances qui voient par ailleurs l'offensive chinoise sur les plates-bandes francophones d'un mauvais œil.

Le Président Paul Biya, qui s'était présenté comme le meilleur élève de la France sait ce qu'il lui doit pour que le système dont il est le garant ne soit jamais remis en cause. La paix sociale qu'il évoque sur toutes les tribunes comme l'une des réussites politiques du Renouveau, est le gage à donner à la Françafrique pour demeurer accroché au bastingage. Est-il le seul à pouvoir maintenir le Cameroun dans le pré-carré français ? Toute la question est là. L'usure du pouvoir, les faibles résultats économiques, la misère ambiante, le chômage très élevé dans la population jeune sont autant de poches de contestations dont la dangerosité pourrait induire des mouvements d'humeur au sein de l'opinion, remettant en cause "l'excellence" des relations entre Paris et Yaoundé. Mais comme à son habitude, la puissance tutrice a plus d'un tour dans son sac. Elle pourrait par exemple le cas échéant, déshabiller Paul pour habiller Pierre, l'essentiel étant que le Cameroun soit solidement maintenu dans le giron de la coopération française si juteuse pour l'hexagone. Nos amis les gaulois y veillent (Anonyme 2011) ! De manière générale, ces accords secrets imposés par ces bailleurs de fonds occidentaux alliés de la France au Cameroun comprennent entre autres :

- la France déterminait les choix politiques, économiques et socioculturels du Cameroun ;
- la France gérait une monnaie pour le Cameroun, le FCFA ;
- la France orientait la détermination des programmes scolaires du Cameroun à tous les niveaux ;
- la France disposait, dans son trésor public, d'un portefeuille appelé « compte des opérations », de 100% des réserves de change du Cameroun ;
- les matières premières stratégiques du Cameroun étaient exploitées par la France en priorité. Si celles-ci ne sont pas intéressées, le Cameroun trouvait un autre partenaire ou l'exploitait lui-même ;
- le 10 novembre 1961, avait été signé un accord d'assistance militaire qui stipulait que chaque fois que le président camerounais allait être débordé par une agression externe ou une rébellion interne, il pouvait faire appel à l'aide militaire de la France. S'il n'était plus dans la capacité de le faire par un quelconque moyen de communication, l'ambassadeur de France au Cameroun peut le faire à la place de l'autorité camerounaise ;

- tout projet financé par une institution financière française, allait être exécuté par une entreprise française. Les matériaux pour la réalisation desdits projets devaient provenir de France et livrés par une société française ;

- le monopole et l'exclusivité dans la gestion et le contrôle de nos installations portuaires (Anonyme 2017).

Cependant, les puissances occidentales dont la France n'étaient pas les seules à contraindre le Cameroun dans cette ratification des accords secrets car même les nouveaux acteurs tels que la Chine n'ont pas été à la traine dans ces basses manœuvres qui consistent à avoir la main mise sur les ressources du pays.

1.2. Les onze accords secrets de coopération liant l'Afrique à la France au lendemain des indépendances

Le 26 décembre 1959, 4 jours seulement avant la parodie de la déclaration de son indépendance du 1 janvier 1960, la partie francophone du Cameroun avait signé à l'instar des autres pays d'Afrique Noire francophone, des accords de la mise en vassalité du Cameroun par la France, sinistres accords déguisés sous le vocable roublard d'accords de coopération, par la main de son feu Président, Amadou Ahidjo. Les accords secrets et roublards en question assument de façon déguisée la continuité de la colonisation française sur ses anciennes colonies d'Afrique. Ces accords concernent de nombreux domaines pourtant de souveraineté et névralgiques pour l'indépendance et la souveraineté de toute nation, tels que le militaire, le politique, mais surtout l'économique. Le présent travail détaille les onze principales composantes de ces honteux accords, qui ont permis à la France de vassaliser à perpétuité ses anciennes colonies d'Afrique noire. Ils sont toujours en vigueur aujourd'hui, et sont appliqués à la lettre par ces sous-préfets, des véritables gouverneurs coloniaux locaux à peau noire, que la France a installés en place par la répression et sur le sang sacrificiel des nationalistes africains qui s'y sont opposés. Véritables traîtres de leurs peuples, ces sous-préfets de la France sont aujourd'hui appelés pompeusement "chefs d'Etat", par ignorance des uns ou par roublardise des autres. Voici ces onze accords de la honte, dits de la coopération, qui maintiennent l'Afrique Noire francophone sous la colonisation et sous la vassalité perpétuelle, par la France :

1^{er} accord. La dette coloniale pour remboursement des bénéfices de la colonisation

Les États nouvellement indépendants doivent rembourser le coût des infrastructures construites par la France pendant la colonisation. Le détail des coûts, l'évaluation des bénéfices et des conditions de paiements imposés par la France aux pays africains sont des pans qui pourront faire l'objet de future recherche.

2^{ème} accord. La confiscation automatique des réserves financières nationales

Les pays africains doivent déposer leurs réserves financières auprès de la Banque de France. Ainsi, la France "garde" les réserves financières de quatorze pays africains depuis 1961 : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Guinée Équatoriale et le Gabon (Fogaing 2020). Ainsi, la gouvernance des politiques monétaires reste asynchrone et incomplète du fait qu'elles sont pilotées directement par le gouvernement français, sans aucun lien avec les autorités financières des pays tels que la CEMAC ou la CEDEAO. Ainsi, du fait des conditions qui lient les banques des zones économiques et financières, elles sont obligées de garder 65% de leurs réserves de change dans un compte d'opérations tenu par le Trésor Français, ainsi que 20% supplémentaire afin de couvrir "les risques financiers".

On estime maintenant que la France détient près de 500 milliards de dollars auprès de son trésor. Elle est donc prête à tout afin de combattre toute personne qui chercherait à faire la lumière sur le côté obscur de ce vieil empire. Les pays africains ne disposent pas d'accès à cet argent. La France leur permet d'accéder à seulement 15% de l'argent chaque année. Si elles ont besoin de plus que cela, ils doivent emprunter de l'argent supplémentaire à partir de leur propre 65% du Trésor français à des taux commerciaux. De plus, la France impose un plafond sur le montant de l'argent que les pays peuvent emprunter dans leur réserve. Le plafond est fixé à 20% de leurs recettes publiques de l'année précédente. Si les pays ont besoin d'emprunter plus de 20% de leur propre argent, la France dispose d'un droit de veto.

3^{ème} accord. Le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays

La France a le premier droit d'achat des ressources naturelles de la terre de ses ex-colonies. Ce n'est qu'après que la France ait dit: "Je ne suis pas intéressé", que les pays africains sont autorisés à chercher d'autres partenaires.

4^{ème} accord. Priorité aux intérêts des entreprises françaises dans les marchés publics et appels d'offre publics

Dans l'attribution des marchés publics, les entreprises françaises ont la priorité sur l'attribution. Même si les pays africains peuvent obtenir un meilleur rapport qualité-prix ailleurs. En conséquence, dans la plupart des ex-colonies françaises, tous les leviers économiques des pays sont entre les mains des expatriés français. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises françaises possèdent et contrôlent tous les grands services publics – eau, électricité, téléphone, transports, ports et les grandes banques. C'est la même chose dans le commerce, la construction et l'agriculture. En fin de compte, comme je l'ai écrit dans un article précédent, les Africains vivent maintenant sur un continent possédé par les Européens !

5^{ème} accord. Droit exclusif de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires des colonies

Grâce à un système sophistiqué de bourses, de subventions, et les "accords de défense" attachés au pacte colonial, les Africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation en France. La situation sur le continent est telle que la France a formé des centaines, voire des milliers de "traîtres". Ils sont tous en sommeil, et seront activés en cas de besoin pour un coup d'État ou tout autre but !

6^{ème} accord. Le droit pour la France de déployer des troupes et d'intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts

En vertu de ce qu'on appelle "les accords de défense" attachés au pacte colonial, la France a le droit d'intervenir militairement dans les pays africains, et aussi de stationner des troupes en permanence dans les bases et installations militaires, entièrement gérées par les Français.

7^{ème} accord. L'obligation de faire du français la langue officielle du pays et la langue pour l'éducation

Oui, Monsieur. Vous devez parler français, la langue de Molière ! Une organisation de la langue française et de la diffusion de la culture française a même été créée. Elle s'appelle la "Francophonie" et possède plusieurs organisations satellites. Ces organisations sont affiliées et contrôlées par le ministre français des Affaires étrangères. Comme nous l'avons démontré dans cet article, si le français est la seule langue que vous parlez, vous aurez accès à moins de 4% de la connaissance de l'humanité et des idées. Cela reste très limitatif.

8^{ème} accord. L'obligation d'utiliser le franc CFA (franc des colonies françaises d'Afrique)

Voilà la vraie vache à lait pour la France. Ce système est même dénoncé par l'Union européenne. Mais la France n'est pas prête à faire tomber ce système économique datant de la colonisation qui met environ 500 milliards de dollars des caisses de l'Afrique dans sa trésorerie. Lors de l'introduction de la monnaie Euro en Europe, les autres pays européens ont découvert le système d'exploitation français. Beaucoup, spécialement les pays nordiques, ont été consternés ; ils ont suggéré à la France de se débarrasser du système, mais sans succès.

9^{ème} accord. L'obligation d'envoyer en France, un bilan annuel et un rapport d'état des réserves

Pas de rapport, pas d'argent. Quoi qu'il en soit, le directeur des banques centrales des ex-colonies présente ledit rapport lors des réunions biennuelles des ministres des Finances sur les ex-colonies. Ce rapport est ensuite compilé par la Banque de France et le Trésor français (Fogaing 2017).

10^{ème} accord. Renoncer à toute alliance militaire avec d'autres pays, sauf autorisation de la France

Pourquoi les alliances militaires régionales en Afrique sont les plus faibles ? La plupart des pays ont seulement des alliances militaires avec leurs ex-colonisateurs ! Drôle, mais vous ne pouvez pas faire mieux ! La France leur interdisait toute autre alliance militaire.

11^{ème} accord. L'obligation de s'allier avec la France en cas de guerre ou de crise mondiale

Plus d'un million de soldats africains se sont battus pour la défaite du nazisme et du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale. Leur

contribution est souvent ignorée ou minimisée. Mais quand vous pensez qu'il a fallu seulement 6 semaines à l'Allemagne pour vaincre la France en 1940, la France sait que les Africains pourraient leur être utiles pour sauver la "Grandeur de la France" à l'avenir. Il y a quelque chose de presque psychopathe dans la relation entre la France avec l'Afrique. Tout d'abord, la France est accro au pillage et à l'exploitation de l'Afrique depuis l'époque de l'esclavage.

2- Impact néfaste des accords secrets de coopération sur le développement du Cameroun

Les accords de duperie ratifiés par les états africains à l'aube des indépendances, connaissent 50ans plus tard des conséquences négatives tant sur les plans politiques (ingérence), économique (endettement, détérioration des termes de l'échange, mesures d'ajustement structurelles...) que social.

2.1. L'ingérence dans la politique interne des nouveaux états indépendants par leurs anciennes puissances colonisatrices

Au sens usuel, souveraineté signifie autorité suprême. La souveraineté étend les prérogatives de l'État sur deux plans :

- Sur le plan interne, elle exprime sa prédominance sur son territoire et son pouvoir de domination inconditionnée sur ses ressortissants.
- Sur le plan externe, elle implique l'exclusion de toute subordination, de toute dépendance à l'égard des États étrangers. En droit, les États sont tous égaux et souverains. C'est la manifestation la plus accomplie de l'indépendance de chaque État qui s'organise lui-même-à son gré-sans ingérence extérieure (Bettati 1996).

Pourtant, cette définition de la souveraineté se trouve bafouée par le nouvel ordre mondial. Ainsi comme on l'a vu dans la section précédente, l'hégémonie des pays aidants sur le plan externe des pays aidés a engendré une ingérence dans les affaires internes des pays du Tiers Monde. La priorité économique et politique des pays industriels engendre un néo - colonialisme inexprimé du tiers - monde. Ceci est exprimé par le Président de la Côte-d'Ivoire, Félix Houphouët -Boigny qui dit : "c'est un colonialisme (le néo - colonialisme) bien pire que

l'ancien ; parce que le vieux colonialisme assumait des responsabilités, tandis que ce colonialisme économique n'en prend aucune”.

Le néo-colonialisme, la dépendance créée par l'aide bilatérale, l'action des multinationales, du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale et la multiplicité de ces critiques débouchent sur la revendication d'un nouvel ordre économique et politique dans le monde. Il faut ajouter que la nécessité pour les firmes capitalistes, de bénéficier d'un approvisionnement en ressources naturelles et en débouchés et que ces entreprises sont soucieuses de protéger leurs investissements à l'étranger, et veulent à cette fin d'importantes forces armées capables d'assurer cette protection en métropole et outre-mer (Baron 1957).

Ainsi, le premier critère de la puissance dans l'histoire a été le critère militaire et qui dure encore. Ceci se traduit par les États-Unis qui s'appuient toujours sur leur formidable appareil militaire pour obtenir et imposer des contrats avec les autres pays. En effet, l'aide adressée aux pays du Tiers-Monde est toujours liée soit à des objectifs économiques ou politiques ce qui produit une marginalisation de ces pays et de leurs peuples. Ce néo-colonialisme s'observe également à travers l'aide et l'hégémonie diplomatique des pays donateurs sur leurs “homologues” bénéficiaires.

2.2. Aide et hégémonie diplomatique des anciennes métropoles sur leurs anciennes colonies

Les États du Nord produisent, certes, de la dépendance par le jeu même de leurs concurrences, mais aussi par l'effet de leurs stratégies politico-diplomatiques qui les conduisent à un processus d'accumulation de puissance (power). Au-delà, cependant, la relation de dépendance surgit de la confrontation même de leurs capacités avec celles des “États” en développement. La formule de Callaghy appliquée à ceux-ci, paraît tout à fait significative puisqu'elle les présente comme des “Léviathans boiteux” (Callaghy 1987), soulignant, ainsi, le puissant déséquilibre qui s'instaure entre la prétention de l'État à agir partout dans l'ordre social et la réalité de sa faible performance.

Wallerstein relève que la logique de la domination internationale rend dysfonctionnelle l'apparition, à la périphérie, d'un État dont la dynamique pourrait contrarier par son indépendance et sa souveraineté, les intérêts du capitalisme mondial. Conformément à un raisonnement

assez proche, André Gunder-Frank tient l'État périphérique pour un fantoche, entretenant l'illusion juridique et politique d'une indépendance que le contexte économique rend de toute manière impossible (Gunder 1970).

Les relations interétatiques sont très proches du modèle clientéliste. Celui-ci a été forgé pour rendre compte de situations internes et pour caractériser au sein d'une société un type de relations possible unissant les gouvernants aux gouvernés. Les liens sont alors définis comme personnels, créateurs de dépendance, reposant "sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales". La logique de l'échange, l'inégalité, tout comme la verticalité de la relation se transposent parfaitement dans l'étude des rapports interétatiques. Sa construction individuelle pose, en revanche, un certain nombre de problèmes qui a rendu métaphorique l'usage de cette conceptualisation (Gunder 1970).

La dépendance suppose bien évidemment un "échange de faveurs" : "l'État-patron" alloue à "l'État-client" des biens indispensables à sa survie selon une procédure parfaitement identique à ce qu'on peut observer à l'échelle du fonctionnement interne des sociétés. En retour "l'État-client" apporte les faveurs les plus diverses, que celles-ci concernent l'usage de son territoire ou celui du pouvoir symbolique qu'il détient en tant qu'État sur la scène internationale. L'aliénation du territoire à "l'État-patron" correspond, certes, d'abord, à ce qu'une abondante littérature avait autrefois nommé "pillage du Tiers-Monde", et qui se ramène principalement aux matières diverses et variées dont regorgent les sous-sols des pays aidés. On sait aussi que cette aliénation peut s'inscrire dans les visées géopolitiques de "l'État – patron" et concerner alors l'octroi de bases militaires ou simplement de facilités pour traverser le "territoire client" (Serraï 2017).

Mais, il est remarquable qu'avec les temps modernes cette logique de l'aliénation tend à se diversifier jusqu'à l'outrance, comme la relève par exemple l'extension de la pratique de "l'État-poubelle" qui conduit le client à rétribuer son "patron" en lui laissant la libre disposition de son sol ou de son espace maritime pour y stocker les déchets de ses sociétés industrielles et l'implantation dans le "territoire client" de prisons qui sont contre les droits de l'homme "Guantanamo" (Sessiron and Anouk 2017).

Dépossédé directement ou par le biais de réseaux sociaux qui échappent à son contrôle, “l’État – dépendant” peut être exposé à une captation de la fonction diplomatique qui est tout à fait au centre de la logique de dépendance. Cette captation constitue l’un des éléments, les plus évidents, puisque d’une part elle découle d’un déséquilibre de puissances et que d’autre part elle aboutit à une aggravation progressive du démantèlement de la souveraineté de “l’État-dominé” (Sessiron and Anouk 2017).

La captation de la fonction diplomatique se fait selon des modes plus informelles, ménageant à “l’État-dominé” une souveraineté de façade. Elle se distingue, alors plus clairement, de l’intervention dans les aménagements internes de l’ordre socio-politique qui emprunte couramment d’autres voies. Marque juridique par excellence de la souveraineté des États, la diplomatie de “l’État-faible” est captée par celle de “l’État-fort” non plus par recours aux traités inégaux ou à la pratique des capitulations, mais par l’application banale de la logique clientèle : “l’État-dominant” s’érige en “État-patron” en s’imposant comme prestataire d’une ressource rare qui lui permet d’obtenir en contrepartie la participation ou le soutien de “l’État-dominé” et clientélisé à son entreprise diplomatique, notamment au sein des institutions internationales ou dans le cadre de conflits militaires régionaux (Mulyani Indrawati 2010). Face à toutes ces situations d’assujettissement et de néocolonialisme des pays du centre sur ceux de la périphérie, plusieurs critiques ont fusé de toutes parts pour condamner l’aide au sous-développement de l’Afrique.

2.3. Les Accords de Partenariat Économique : une perte énorme pour l’économie camerounaise

En cohérence avec l’évaluation défavorable pour le Cameroun des quatre critères de viabilité de l’APE l’on peut identifier cinq principales catégories de pertes ou d’effets négatifs qui peuvent découler de l’application de l’APE pour l’économie camerounaise: les effets de détournement du commerce; les effets de creusement du déficit de la balance commerciale; les effets d’éviction des productions nationales; les effets de pertes de recettes douanières et les effets négatifs sur le développement monétaire.

2.3.1. Effets de détournement du commerce

Les effets de détournement du commerce découlent de la substitution ou du remplacement des importations à coûts unitaires faibles en provenance des pays tiers (hors UE) par des importations à coûts unitaires pourtant élevés originaires de l'UE mais bénéficiant désormais des tarifs préférentiels ou de l'élimination des droits de douane. L'analyse du critère de l'adéquation de l'APE au contexte de l'économie mondiale montre que l'UE est et sera encore plus en déclin économique par rapport à la Chine et à l'Inde notamment. Les exportations de l'UE sont beaucoup plus chères ou moins compétitives que celles des pays asiatiques. Du fait de la suppression des droits de douane par l'APE, il y aura un accroissement progressif et substantiel des importations chères et moins compétitives en provenance de l'UE qui viendraient évincées les importations moins chères et plus compétitives venant des partenaires hors UE comme la Chine (1er pays partenaire économique du Cameroun depuis 2013) (Stiftung 2015).

2.3.2. Effets de creusement du déficit de la balance commerciale

Avec le démantèlement tarifaire ou la suppression des droits de douane du fait de l'application de l'APE, l'UE devrait connaître une expansion rapide de ses exportations et de ses parts de marché au Cameroun. La hausse substantielle des importations en provenance de l'UE découlant des effets de création du commerce et ceux du détournement du commerce, va entraîner une expansion substantielle du déficit commercial dans les relations entre le Cameroun et l'UE. Ce déficit commercial sera d'autant croissant et déstabilisant pour l'économie camerounaise qu'aucune marge d'exportation n'existe avant la signature et l'entrée en vigueur de l'APE. Le régime commercial de l'APE n'apporte pas au Cameroun une réelle nouveauté en termes de baisse de tarifs douaniers en UE devant se traduire par une quelconque hausse des exportations (Stiftung 2015).

Le résultat qui ressort de cette étude révèle que les relations internationales sont régies par les intérêts. Derrière chaque main tendue des donateurs, se cachent des intérêts inavoués qui en réalité constituent les réelles motivations des pays donateurs.

Conclusion

Au terme de cet article, il ressort après analyse comme résultat que la philanthropie n'existe pas dans le domaine des relations internationales. Toutes assistances ou aide sont motivées par des intérêts. De ce fait, le constat qui ressort de cette étude fait état de ce que les accords secrets de coopération imposés aux états africains à la veille de leur indépendance se traduisent par l'ingérence dans les affaires internes des pays africains, la détérioration des termes de l'échange, l'imposition des Programmes d'Ajustement Structurel, l'exploitation abusive des ressources, l'exclusivité dans les marchés publics et l'ingérence militaire. Fort de cette situation de spoliation de l'Afrique Noire, des voix doivent se lever au sein de la jeunesse consciente africaine afin de décrier ces accords déséquilibrés et condamner ces manœuvres malsaines de l'«aide au sous-développement de l'Afrique», les chefs d'États d'Afrique Noire doivent se déconnecter de ces relations incestueuses néocoloniales en promouvant la coopération Sud-Sud. Le financement international qui est d'ailleurs conditionné est une forme masquée d'asservissement de l'Afrique. Le Cameroun face à cette situation de spoliation de ses ressources, n'a plus renouvelé ces accords secrets de coopération une fois arrivés à échéance. Le Président de la République du Cameroun Paul Biya pour pallier à cette hégémonie occidentale, a opté pour la diversification des partenaires de coopération. C'est dans cette optique que la Chine depuis 2013 est devenue le premier partenaire économique du Cameroun. L'importance scientifique et la portée politique de ce travail est qu'elle éveille les consciences africaines au sujet de la face cachée de la coopération Nord-Sud en occurrence les accords secrets de coopération.

Références bibliographies

Bettati Mario (1996), *Le droit d'ingérence*, Odile Jacob.

Callaghy Théodore (1987), *The state as lame leviathan: the patrimonial adm. State in Africa*. ERGAS(Z), ed. The African State in transition, Basingstoke, Mac MILLAN.

Baron Paul (2001), « The political economy of growth ». New York, *Monthly Review Press*, 1957, COLL. 4ème éd. Trad. De l'anglais par Bruno BARON-RENAULT, 2ème Tirage, 2001, *Nouveaux Horizons*, p.41.

- Stiftung Friedrich Ebert** (2015), « Le Cameroun face à l'APE avec l'Union Européenne : Menace ou opportunité ? » Rapport d'information, *Prescripteur*, Yaoundé, 2015, p.37.
- Abdouraman Ibrahim** (2003), « L'aide étrangère dans le Nord-Cameroun : 1920-2000 ». Mémoire de DEA en Histoire de Ngaoundéré, p. 130.
- Gunder Frank** (1966), «The development of underdevelopment». *Monthly Review*, Vol. 3, no. 18, pp. 221-222.
- Polybe** (1758), *The Roman Antiquities of Dionysius Halicarnassensis*, Athènes.
- Ebalé Raymond** (2009), « Un exemple de coopération Nord-Sud : Les relations du Cameroun avec la CEE 1960-1980 ». Mémoire de DEA, Université de Paris 7, 1990. Cité par Raphael Batenguene Assil, « Les pays de l'Europe communautaire dans la politique étrangère du Cameroun (1960-2000) ». Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, p.254.
- Koulibaly Mamadou** (2016), « Françafrique : Les accords secrets de coopération. » *Médiapart*, 18 novembre.
- Martinie André** (2016), « Dépendance économique : l'analyse ». *Observatoire COM MEDLA*, Vol. 4, no. 5961, pp.11-13.
- Assigana Fabien** (2015), « Les déterminants de la dette publique du Cameroun : sommes-nous encore un État souverain ? » *Overblog*, no.Vol.2, 0310, pp.40-53.
- Gbadamassi Falila** (2017), « L'endettement des pays africains, qui doivent beaucoup à la Chine, inquiète ». *LA NEWSLETTER ACTU*, Vol. 7, no. 0029, pp.32-47.
- Geslin** (2004), « Chine-Afrique : Pourquoi Hu Jintao a choisi le Cameroun ». *Jeune Afrique L'intelligent*, Vol. 4, no. 2248, p.32.
- Wagner Julien** (2011), « Chine-Afrique, le grand pillage ». *Géopolis*, Vol.2, no. 1742, p.52.
- Djoutchou Fokam** (2014), « L'action financière et technique de la Chine au Cameroun (1972-2012) ». Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, p.62.
- Toussaint Éric** (2018), « Le blocage du développement du Tiers Monde ». *CADTM*, Vol.4, no.9, pp.01-11.
- Bonnie Campbell** (1988), « L'endettement en Afrique : conséquence, cause ou symptôme de la crise ? ». *Centre Interdisciplinaire de Recherche en Développement International et Société*, Vol.3, no. 3904, pp.104-112.

Callaghy Théodore (1987), « *The state as lame leviathan: the patrimonial adm. State in Africa* ». ERGAS(Z), ed. *The African State in transition*, Basingstoke, Mac MILLAN, p.19.

Gunder Frank André (1970), « *Le développement du sous-développement* ». Paris, Maspero.

Serrai Zahir (2017), « Les causes du sous-développement de l'Afrique ». *CamerounWeb*, Vol.7, no. 201, pp.07-12.

Sersiron Nicolas et Anouk Renaud (2017), « Qui est responsable du sous-développement de l'Afrique : les femmes africaines ou le G20 ? ». *Polotis*, Vol.6, no.109, pp.2-3.

Sri Mulyani Indrawati (2010), « La bonne gouvernance est à la base de la lutte contre la pauvreté et la corruption ». *Opinions*, Vol.5, no. 0187, pp.10-29.